

Mouvement spécifique académique (SPEA)

Fiche descriptive de poste

Division des personnels enseignants Division de l'organisation scolaire DOS 2

Classification - libellé : Formation particulière

- Etablissement N°: Lycée V. Grignard Cherbourg RNE: 0501828R
- Date d'effet : 1^{er} septembre 2024
- Discipline de poste (selon nomenclature EPP): ANGLAIS
- Profil du poste : nature de l'enseignement spécialisé

Il s'agit d'enseigner l'anglais en section internationale britannique, préparant au BFI. De ce fait, un haut niveau de qualification est souhaité (agrégation) et l'on étudiera avec une attention particulière les candidatures d'enseignants anglophones. Une expérience en enseignement de spécialité (littérature et AMC, contribution à des GT de conception de sujets) sera la bienvenue.

- Compétences requises
- **Principes d'enseignement spécifiques** : maîtrise de la langue à C2, bonne expertise scientifique, maîtrise des savoirs disciplinaires et de leur didactique, clarté dans l'expression des attentes, qualités de médiation. Ouverture culturelle et interculturelle.
- Aptitudes requises au plan pédagogique : capacité à mettre en œuvre des situations d'enseignement aussi proches de l'authentique que possibles, en prenant en compte la diversité des élèves, sans baisser le niveau d'exigence. Savoir travailler en interdisciplinarité avec des enseignants du premier degré en SI de mixité sociale, et savoir faire du lien avec les DNL. Gestes professionnels sûrs et capacité d'analyse didactique réflexive fine.
- Maîtrise professionnelle ou méthodes : organiser et assurer le fonctionnement de la classe ou du groupe en variant les schémas relationnels, en responsabilisant les élèves pour les rendre autonomes, en favorisant l'apprentissage par les pairs. Capacité à créer le besoin chez les élèves de la maitrise d'une langue toujours plus précise pour exprimer une pensée complexe.
- **Diplômes** (les personnels peuvent faire acte de candidature sous réserve d'être titulaire) : Agrégation CAPES

Les travaux de recherche universitaire seront aussi pris en compte.

• Expérience professionnelle : (candidature soumise à une condition d'ancienneté d'exercice)

Cinq ans d'exercice dans des contextes variés. Toute expérience alternant enseignement en collège, enseignement en lycée, voire des interventions en école primaire sera bienvenue

Observations complémentaires